



Québec le 13 septembre 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-132

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès visant à obtenir des documents en lien avec l'annonce du 17 juin concernant les infrastructures, plus précisément, la répartition des 884,7 millions de dollars annoncés pour la réalisation de nouveaux projets de construction et d'agrandissement d'écoles, incluant les informations suivantes:

- Le nom de l'école ;
- Le centre de services scolaire et la région ;
- Le niveau scolaire (primaire ou secondaire) ;
- Le nombre d'élèves et le nombre de classes ;
- La nature du projet (construction, rénovation, agrandissement, etc.)
- Le nombre de classes de maternelle 4 ans ;
- Le coût du projet ;
- La date de réalisation prévue du projet.

Vous trouverez ci-annexé un document répondant partiellement à votre demande, soit la liste des 40 projets retenus à ce jour dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2021-2031*. Toutefois, vous constaterez que le nom des écoles n'y apparaît pas. De plus, il est à noter que la colonne maternelle 4 ans réfère essentiellement à des espaces pour le préscolaire et non seulement exclusivement pour les maternelles 4 ans.

Aussi, certains renseignements financiers ont été caviardés car, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi »), leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Vous trouverez ci-annexé l'article de Loi ci- mentionné.

... 2

Conformément à l'article 51 de la, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 3

DOCUMENT DE TRAVAIL

Projets retenus au Plan québécois des infrastructures 2021-2031

RA	CSS/CS	Municipalité	Circonscription	Code-bâtiment	Type	Projet	Maternelle 4 ans*	Nombre de classes (clientèle primaire)	Nombre de places-élèves (clientèle secondaire)	Aide financière
3	Découvreurs	Québec	Jean-Talon	733054	Agrandissement	Agrandissement de l'école Saint-Yves, située à Québec, pour en faire une école de 24 classes	3	13	N/A	\$
3	Découvreurs	Québec	Louis-Hébert	733060	Agrandissement	Agrandissement de l'école du Campanile, située à Québec, pour en faire une école de 27 classes	3	10	N/A	\$
3	Découvreurs	Québec	Jean-Talon	733058	Agrandissement	Agrandissement de l'école Saint-Louis-de-France I, située à Québec, pour en faire une école de 18 classes	4	8	N/A	\$
5	Région-de-Sherbrooke	Sherbrooke	Sherbrooke	752004	Construction	Construction d'une école primaire de 16 classes à Sherbrooke	2	16	N/A	\$
9	École des Naskapis	Kawawachikamach	Duplessis	---	Autres	Contribution financière additionnelle - Construction d'un garage d'autobus chauffé	N/A	N/A	N/A	\$
9	Littoral	À venir	Duplessis	---	Autres	Construction de 16 logements	N/A	N/A	N/A	\$
9	Littoral	Blanc-Sablon	Duplessis	---	Agrandissement	Agrandissement de l'école Mgr Scheffer	N/A	N/D	N/D	\$
10	crie	À venir	Ungava	---	Autres	Construction de 20 logements	N/A	N/A	N/A	\$
10	crie	Wemindji	Ungava	---	Agrandissement	Réaménagement et agrandissement de l'école Maquatua Eeyou	N/D	N/D	N/D	\$
10	crie	À venir	Ungava	---	Autres	Construction de 3 garages / entrepôts chauffés	N/A	N/A	N/A	\$
10	crie	Chisasibi	Ungava	---	Autres	Contribution financière additionnelle - Construction d'une école primaire	N/A	N/A	N/A	\$
10	Kativik	À venir	Ungava	---	Autres	Construction de 20 logements	N/A	N/A	N/A	\$
10	Kativik	Umiujaq	Ungava	---	Modulaires	Locaux temporaires durant l'élaboration du projet d'agrandissement d'une école	N/A	N/A	N/A	\$
10	Kativik	Kangiqsujuaq	Ungava	---	Autres	Contribution financière additionnelle - Ajout de 4 classes à un centre de formation générale des adultes	N/A	N/A	N/A	\$
10	Kativik	À venir	Ungava	---	Autres	Contribution financière additionnelle - Construction de deux entrepôts / garages	N/A	N/A	N/A	\$
13	Laval	N/A	N/A	831XXX	Modulaires	Acquisition de 8 maisons-classes	N/A	N/A	N/A	\$
14	Affluents	L'Assomption	L'Assomption	841050	Agrandissement	Agrandissement de l'école De L'Amitié, située à L'Assomption, pour en faire une école de 696 places-élèves	N/A	N/A	174	\$
14	Samares	Sainte-Marcelline-de-Kildare	Berthier	842116	Construction	Remplacement et agrandissement de l'école de Sainte-Marcelline, située Sainte-Marcelline-de-Kildare, par la construction d'une école primaire de 10 classes	2	6	N/A	\$

RA	CSS/CS	Municipalité	Circonscription	Code-bâtiment	Type	Projet	Maternelle 4 ans*	Nombre de classes (clientèle primaire)	Nombre de places-élèves (clientèle secondaire)	Aide financière
15	Mille-Îles	N/A	N/A	851XXX	Modulaires	Acquisition de 14 classes modulaires pour le secondaire	N/A	N/A	N/A	
15	Mille-Îles	N/A	N/A	851XXX	Modulaires	Acquisition de 16 classes modulaires pour le secondaire	N/A	N/A	N/A	
16	Saint-Hyacinthe	À venir	Saint-Hyacinthe	862017	Construction	Construction d'une école primaire de 14 classes (secteur Saint-Hyacinthe)	1	14	N/A	
16	Hautes-Rivières	Marieville	Iberville	863069	Modulaires	Acquisition de modulaires à l'école Mgr-Euclide-Théberge (phase 2)	N/A	N/A	N/A	
16	Hautes-Rivières	Saint-Césaire	Iberville	863005	Modulaires	Acquisition de modulaires à l'école Paul-Germain-Ostiguy (phase 2)	N/A	N/A	N/A	
16	Marie-Victorin	Longueuil	Marie-Victorin	864091	Transformation	Transformation du bâtiment Annexe Bourassa (FGA) pour en faire une école primaire de 8 classes à Longueuil	0	8	N/A	
16	Marie-Victorin	Longueuil	Marie-Victorin	864106	Construction	Construction d'une école primaire de 24 classes à Longueuil (école 1)	3	24	N/A	
16	Marie-Victorin	Longueuil	Vachon, Laporte ou Taillon	864107	Construction	Construction d'une école primaire de 24 classes à Longueuil (école 2)	3	24	N/A	
16	Patriotes	Boucherville	Montarville	865050	Construction	Construction d'une école primaire de 16 classes à Boucherville	2	16	N/A	
16	Patriotes	Boucherville	Montarville	865019	Modulaires	Acquisition de 6 classes modulaires à l'école Les Jeunes Découvreurs	N/A	N/A	N/A	
16	Patriotes	Saint-Bruno-de-Montarville	Montarville	865072	Modulaires	Acquisition de 6 classes modulaires à l'école Albert-Schweitzer	N/A	N/A	N/A	
16	Patriotes	Mont-Saint-Hilaire	Borduas	865046	Modulaires	Acquisition de 8 classes modulaires à l'école secondaire Ozias-Leduc	N/A	N/A	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	Châteauguay	Châteauguay	867070	Construction	Construction d'une école primaire de 18 classes à Châteauguay (secteur ouest)	2	18	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	Saint-Constant	Sanguinet	867071	Construction	Construction d'une école primaire de 26 classes à Saint-Constant (secteur Nord-Ouest)	3	26	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	Candiac	La Prairie	867072	Construction	Construction d'une école primaire de 26 classes à Candiac (secteur Nord) (quartier de la gare)	3	26	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	Châteauguay	Châteauguay	867003	Agrandissement	Agrandissement de l'école Gérin-Lajoie, située à Châteauguay, pour en faire une école de 31 classes	3	4	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	Saint-Mathieu	Sanguinet	867011	Modulaires	Acquisition de locaux modulaires à l'école Jacques-Barclay	N/A	N/A	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	La Prairie	La Prairie	867016	Modulaires	Acquisition de locaux modulaires à l'école Notre-Dame	N/A	N/A	N/A	
16	Grandes-Seigneuries	Sainte-Catherine	Sanguinet	867026	Modulaires	Acquisition de locaux modulaires à l'école Saint-Jean	N/A	N/A	N/A	
16	Lester-B.-Pearson	À venir	Vaudreuil ou Soulanges	888076	Construction	Construction d'une école primaire de 21 classes (secteur 15, 16, 17 ou 18)	2	21	N/A	
16	Riverside	Brossard	La Pinière	884037	Agrandissement	Agrandissement de l'école Harold-Napper, située à Brossard, pour en faire une école de 28 classes	2	8	N/A	

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).